

Libération.fr

<http://www.liberation.fr/societe/0101601389-moins-de-10-des-enfants-roms-vivant-en-france-sont-scolarises>

«Moins de 10% des enfants roms vivant en France sont scolarisés»

Interview

Le tout nouveau collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation lance un «appel national» à la scolarisation des enfants roms. Entretien avec Michel Fèvre, président de Romeurope 94 et membre de la LDH.

184 réactions

Recueilli par JUSTINE LAFON

A deux semaines du 20ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, un «appel national» à la scolarisation des enfants roms vivant en France a été lancé, hier mercredi, par le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation. Ce dernier, qui vient d'être créé, réunit 13 organisations – en plus du collectif Romeurope déjà existant – dont le principal syndicat de l'enseignement primaire SNUipp-FSU, la FCPE ou RESF.

Michel Fèvre, président de Romeurope 94 et membre de la LDH, explique en quoi la scolarisation des Roms est un enjeu pour la société.

A quels objectifs répond la création d'un collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation?

C'est une initiative de Romeurope pour aider ces milliers d'enfants roms vivant en France, majoritairement roumains et dans une moindre mesure originaire de Bulgarie ou d'ex-Yougoslavie. Beaucoup n'ont pas accès à l'école. L'enjeu est de passer de la dénonciation à la mobilisation.

Combien y a-t-il d'enfants roms qui n'ont pas accès à l'école en France?

En France, on dénombre entre 5 et 7.000 enfants roms, âgés de 6 à 16 ans, et parmi eux, moins de 10% sont scolarisés. Après en terme de répartition, cela dépend des communes. A Marseille, par exemple, sur 600 enfants roms de 6 à 16 ans, seuls 50 ont été inscrits à l'école au cours de l'année 2008-2009 et environ 20 étaient effectivement scolarisés en fin d'année. Dans certaines collectivités territoriales, aucun enfant roms n'est scolarisé alors que dans d'autres, on observe une scolarisation complète. C'est bien la preuve que des solutions existent.

Quels sont les facteurs de cette non-scolarisation?

Le premier blocage est administratif. Pour s'inscrire leurs enfants à l'école, les parents doivent s'adresser à la mairie qui demande généralement un justificatif de domicile. Or, il est très difficile pour les populations Roms d'obtenir ce type de document.

Les conditions de vie des Roms ne facilitent pas non plus l'accès à l'école. La précarité mais aussi les expulsions à répétition, parfois cinq à six fois en trois mois, découragent les familles. Après une expulsion, tout est à refaire.

Et les conséquences?

C'est un véritable gâchis humain. Des enfants qui n'ont pas accès aux apprentissages de base et à la culture commune deviennent des adultes exclus. C'est une situation qui va créer des dégâts dans 10 ou 15 ans car la société sera face à des personnes qui n'ont jamais eu accès à une formation.

Que comptez-vous faire?

Notre démarche consiste d'abord à renforcer les collectifs locaux. Il faut agir au niveau des collectivités territoriales car ce sont elles qui peuvent aider ces enfants, en accordant une aide pour la cantine ou en mettant en place des transports scolaires à proximité de leurs lieux de vie par exemple. Surtout qu'aujourd'hui, beaucoup de municipalités se rendent compte que les expulsions ne règlent pas le problème.

Ensuite, on espère rencontrer Luc Chatel, le ministre de l'Education nationale, car la précédente rencontre du collectif Romeurope avec le ministère - lorsque Xavier Darcos était ministre - n'a pas été concluante. A ce moment là, on nous avait signifié que si les Roms n'allaient pas à l'école c'était peut être par manque d'envie. Or, ce n'est pas le cas. Les familles roms sont conscientes de l'importance de la scolarisation. De plus, la France a pris des engagements en ratifiant en 1990 la Convention internationale des droits de l'enfant, elle doit les tenir. Les enfants roms doivent être aidés au même titre que les autres.

Actualités Sociales Hebdomadaires

<http://www.ash.tm.fr/actualites/detail/19949/un-appel-a-la-mobilisation-generale-pour-la-scolarisation-des-enfants-roms.html>

Un appel à la mobilisation générale pour la scolarisation des enfants roms

"Plusieurs milliers d'enfants roms restent à la porte de l'école" aujourd'hui en France, s'insurge le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation, qui a lancé mercredi 4 novembre une campagne de mobilisation "pour dénoncer cette situation scandaleuse et méconnue", 20 ans après la signature de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).

Cet article est réservé aux abonnés des ASH (accès gratuit).

Dépêche AFP

Appel pour la scolarisation des enfants roms vivant en France

Jeudi 5 novembre 2009

Un "appel national" à la scolarisation des "milliers d'enfants roms" de six à seize ans vivant en France qui ne vont pas à l'école, a été lancé mercredi lors d'une conférence de presse par le "Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation" qui vient d'être créé.

Qualifiant au mieux d'"indifférente" l'attitude des pouvoirs publics face à ce "scandale", Michel Fevre, du collectif Romeurope, a demandé "la levée des blocages" à la scolarisation des enfants roms.

Parmi ceux-ci figurent notamment les refus d'inscriptions de certaines communes, les expulsions de terrains ou de squats qui entraînent des changements de lieu de scolarisation, ainsi que les difficultés financières liées au transport ou à la cantine scolaire, selon ce Collectif.

Pour lever ces blocages, celui-ci a écrit fin octobre au ministre de l'Education nationale, Luc Chatel, au président de l'Assemblée des départements de France (ADF), Claudy Lebreton, et au président de l'Association des maires de France (AMF), Jacques Pélissard.

Même s'il y a des communes "où la scolarisation se passe bien", le Collectif estime à "plusieurs milliers" le nombre d'enfants roms non scolarisés en France. A Marseille, sur 600 enfants roms de 6 à 16 ans, seuls 50 ont été inscrits à l'école au cours de l'année 2008-2009 et environ 20 étaient effectivement scolarisés en fin d'année.

"La mobilisation s'est élargie", s'est réjoui M. Fevre, alors que le Collectif réunit 13 organisations -en plus du collectif Romeurope déjà existant-, notamment trois syndicats dont le SNUipp-FSU, principal du primaire, la fédération de parents FCPE ou Réseau éducation sans frontière (RESF).

"C'est la suite logique de notre engagement syndical et quelque chose de fondamental: tout enfant a droit à être scolarisé. Et on est bien loin du compte", a dit Gilles Moindrot, secrétaire général du SNUipp.

Le Collectif entend faire passer son message à l'occasion du 20ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, qui sera célébré le 20 novembre prochain.

Il rappelle que le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a critiqué la France le 22 juin dernier en estimant que certains enfants n'y jouissaient pas de leur droit à l'éducation, et parmi eux les enfants roms.

EUROPE 1

[http://www.europe1.fr/Info/Actualite-France/Societe/Un-appel-pour-la-scolarisation-des-enfants-roms/\(gid\)/252747](http://www.europe1.fr/Info/Actualite-France/Societe/Un-appel-pour-la-scolarisation-des-enfants-roms/(gid)/252747)

Un appel pour la scolarisation des enfants roms

Créé le 05/11/09 - Dernière mise à jour à 14h49

Un collectif demande "la levée des blocages" à la scolarisation des roms et sollicite les conseils généraux pour un soutien financier.

Refus d'inscriptions de certaines communes, expulsions de terrains ou de squats qui entraînent des changements de lieu de scolarisation, difficultés financières liées au transport ou à la cantine scolaire. Les obstacles à la scolarisation des enfants roms sont nombreux. Si bien que beaucoup d'entre eux n'ont pas accès à l'éducation.

13 syndicats d'enseignants et associations ont créé le "collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation" pour faire face à ce "scandale". Qualifiant au mieux d'"indifférente" l'attitude des pouvoirs publics ; Michel Fevre, du collectif Romeurope, a demandé "la levée des blocages" à la scolarisation des enfants roms. Il explique les difficultés financières que rencontrent les familles :

Le collectif a écrit fin octobre au ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel, au président de l'Assemblée des départements de France (ADF), Claudy Lebreton, et au président de l'Association des maires de France (AMF), Jacques Pélissard. Il demande aux conseils généraux de prendre en charge certains frais.

Même s'il y a des communes "où la scolarisation se passe bien", le collectif estime à "plusieurs milliers" le nombre d'enfants roms non scolarisés en France. A Marseille, sur 600 enfants roms de 6 à 16 ans, seuls 50 ont été inscrits à l'école au cours de l'année 2008-2009 et environ 20 étaient effectivement scolarisés en fin d'année

Noémie Schulz a rencontré un collégien rom qui souhaite simplement étudier "pour avoir un bon travail" :

Le collectif entend faire passer son message à l'occasion du 20ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, qui sera célébré le 20 novembre prochain. Il rappelle que le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a critiqué la France le 22 juin dernier en estimant que certains enfants n'y jouissaient pas de leur droit à l'éducation, et parmi eux les enfants roms.

Europe1.fr avec Noémie Schulz

L'Humanité

http://www.humanite.fr/2009-11-05_Societe_Les-enfants-roms-au-ban-de-l-ecole

Article paru

le 5 novembre 2009

Les enfants roms au ban de l'école

Plusieurs milliers d'enfants sont déscolarisés, dénonce un collectif d'associations, d'ONG et de syndicats.

Quatre ans en France et un français impeccable. Bloj a quatorze ans et il est scolarisé dans un collège d'Alfortville, lancé dans un parcours éclair☐ : il a d'abord appris le français pendant un an, puis a rejoint un CM1, un CM2, une sixième, et a sauté une année pour se retrouver en quatrième avec les élèves de son âge, ou quasiment. Aujourd'hui, la situation de Bloj est compliquée☐ : sa famille s'est installée récemment dans un camp près d'Orly, loin de son collège, et ses parents n'ont pas les moyens de lui payer une carte de transport, et encore moins une chambre d'hôtel. Parfois, quand le groupe électrogène tombe en panne, Bloj fait ses devoirs à la bougie. Ou pas du tout.

Mais il ne se plaint pas☐ : il est scolarisé. Une chance que ne partagent pas plusieurs milliers de jeunes Roms, selon un collectif d'associations mené par le réseau Romeurope, qui initie une campagne pour rappeler un élément fondamental de la Convention internationale des droits de l'enfant, qui fêtera ses vingt ans d'ici quelques jours☐ : le droit à la scolarisation, de six à seize ans, et l'obligation pour les États de mettre tout en œuvre à cette fin. Car selon ces syndicats d'enseignants, de parents d'élèves, associations et ONG, plusieurs milliers d'enfants restent tout simplement à la porte de l'école.

La raison principale☐ : « Le refus de certaines communes, et les expulsions à répétition des terrains occupés par les familles qui les obligent à reprendre à chaque fois les démarches à zéro », commente Michel Fèvre, du collectif national de Migreurope. Et rappelle à titre d'exemple qu'« à Marseille, sur 600 jeunes Roms originaires de Bulgarie et de Roumanie, seulement 20 sont scolarisés ». Dans le cadre de sa campagne, le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation appelle donc toutes les structures qui le composent à une série d'actions pour faire connaître cette situation et « lever les blocages, qu'ils se situent au niveau national, au niveau des préfectures ou au niveau local ».

Anne Roy

Localtis Info

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?c=artVeille&pagename=Localtis%2FartVeille%2FartVeille&cid=1250259078841>

Plusieurs milliers d'enfants rom ne sont pas scolarisés, déplore le Collectif pour le droit des enfants rom à l'éducation

publié le 05 novembre 2009

Le Collectif pour le droit des enfants rom à l'éducation a lancé, le 4 novembre, un "appel national pour le droit à l'éducation et à la scolarisation de tous les enfants". "Il y a un certain nombre de

discriminations, de freins très divers comme le refus des communes ou des structures de l'Education nationale qui ne sont pas adaptées", explique Michel Fevre, membre du collectif. Celui-ci a adressé, fin octobre, une lettre au ministre de l'Education nationale Luc Chatel, au président de l'Assemblée des départements de France Claudy Lebreton et au président de l'Association des maires de France Jacques Pélissard, réclamant notamment "la réduction des délais pour une inscription, des projets de formation des parents de ces élèves et la création de missions au sein des académies dédiées à la coordination des acteurs publics". Même s'il y a des communes "où la scolarisation se passe bien", le collectif estime à "plusieurs milliers" le nombre d'enfants rom non-scolarisés en France. Il cite l'exemple de Marseille où sur 600 enfants rom de 6 à 16 ans, seuls 50 ont été inscrits à l'école au cours de l'année 2008-2009 et environ 20 étaient effectivement scolarisés en fin d'année. "C'est très difficile de pouvoir suivre la scolarité, il faut pouvoir payer les transports, la cantine, tout le périscolaire. Le premier problème, c'est le droit à l'inscription", explique Michel Fevre. "Les familles sont victimes d'expulsion des terrains qu'elles occupent, des violences policières quand elles sont expulsées. Quand un enfant se retrouve à 50 km de l'école où il a commencé [sa scolarité], il va y avoir une rupture de scolarisation, il va falloir tout recommencer", poursuit-il.

Le collectif explique qu'il veut "aller au-delà du collectif Romeurope" (qui compte une trentaine de membres) en rassemblant associations (FCPE, Afev, DEI-France...) et syndicats d'enseignants (Snuipp-FSU, CGT Educ'action, SUD-Éducation, Solidarité Laïque...) autour d'un mot d'ordre : "aucun enfant exclu du droit à l'éducation en France". Il espère être reçu par les trois destinataires de la lettre début janvier et rendra publique une enquête sur les obstacles rencontrés par les enfants rom pour être scolarisés, et les leviers sur lesquels il faudrait agir pour y faire face.

Catherine Ficat et AEF

Le figaro

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2009/11/04/01011-20091104FILWWW00567-appel-pour-la-scolarisation-des-roms.php>

Appel pour la scolarisation des Roms

AFP

04/11/2009 | Mise à jour : 15:00

Un "appel national" à la scolarisation des "milliers d'enfants roms" de six à seize ans vivant en France qui ne vont pas à l'école, a été lancé aujourd'hui lors d'une conférence de presse par le "Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation" qui vient d'être créé.

Qualifiant au mieux d'"indifférente" l'attitude des pouvoirs publics face à ce "scandale", Michel Fevre, du collectif Romeurope, a demandé "la levée des blocages" à la scolarisation des enfants roms. Parmi ceux-ci figurent notamment les refus d'inscriptions de certaines communes, les expulsions de terrains ou de squats qui entraînent des changements de lieu de scolarisation, ainsi que les difficultés financières liées au transport ou à la cantine scolaire, selon ce Collectif.

Pour lever ces blocages, celui-ci a écrit fin octobre au ministre de l'Education nationale, Luc Chatel, au président de l'Assemblée des départements de France (ADF), Claudy Lebreton, et au président de l'Association des maires de France (AMF), Jacques Pélissard.

Même s'il y a des communes "où la scolarisation se passe bien", le Collectif estime à "plusieurs milliers" le nombre d'enfants roms non scolarisés en France. A Marseille, sur 600 enfants roms de 6 à 16 ans, seuls 50 ont été inscrits à l'école au cours de l'année 2008-2009 et environ 20 étaient effectivement scolarisés en fin d'année

La Provence

<http://blogs.laprovence.com/comptes/pwallez/index.php/post/06/11/2009/Un-collectif-denonce-les-conditions-de-scolarisation-des-enfants-Rom-a-Marseille>

Un collectif dénonce les conditions de scolarisation des enfants Rom à Marseille

Par pwallez le vendredi 06 novembre 2009, 05:33 - [Premier degré](#) - [Lien permanent](#)

Le Collectif pour les droits des enfants Rom à l'éducation qui vient d'être créé a, pour dénoncer les conditions actuelles de scolarisation, cité le cas de Marseille où " sur 600

enfants roms de 6 à 16 ans, seuls 50 ont été inscrits à l'école au cours de l'année 2008-2009 et environ 20 étaient effectivement scolarisés en fin d'année". Vision partielle ou illustration exacte de la réalité ?

1.La synthèse

Un "appel national" à la scolarisation des "milliers d'enfants roms" de six à seize ans vivant en France qui ne vont pas à l'école, a été lancé mercredi 4 novembre lors d'une conférence de presse par le "Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation" qui vient d'être créé.

Qualifiant au mieux d'"indifférente" l'attitude des pouvoirs publics face à ce "scandale", Michel Fevre, du collectif Romeurope, a demandé "la levée des blocages" à la scolarisation des enfants roms. Parmi ceux-ci figurent notamment les refus d'inscriptions de certaines communes, les expulsions de terrains ou de squats qui entraînent des changements de lieu de scolarisation, ainsi que les difficultés financières liées au transport ou à la cantine scolaire, selon ce Collectif.

Pour lever ces blocages, celui-ci a écrit fin octobre au ministre de l'Education nationale, Luc Chatel, au président de l'Assemblée des départements de France (ADF), Claudy Lebreton, et au président de l'Association des maires de France (AMF), Jacques Pélassard. Même s'il y a des communes "où la scolarisation se passe bien", le Collectif estime à "plusieurs milliers" le nombre d'enfants roms non scolarisés en France. A Marseille, sur 600 enfants roms de 6 à 16 ans, seuls 50 ont été inscrits à l'école au cours de l'année 2008-2009 et environ 20 étaient effectivement scolarisés en fin d'année.

"La mobilisation s'est élargie", s'est réjoui M. Fevre, alors que le Collectif réunit 13 organisations -en plus du collectif Romeurope déjà existant-, notamment trois syndicats dont le SNUipp-FSU, principal du primaire, la fédération de parents FCPE ou Réseau éducation sans frontière (RESF). "C'est la suite logique de notre engagement syndical et quelque chose de fondamental: tout enfant a droit à être scolarisé. Et on est bien loin du compte", a dit Gilles Moindrot, secrétaire général du SNUipp.

Le Collectif entend faire passer son message à l'occasion du 20ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, qui sera célébré le 20 novembre prochain. Il rappelle que le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a critiqué la France le 22 juin dernier en estimant que certains enfants n'y jouissaient pas de leur droit à l'éducation, et parmi eux les enfants roms.

TOUTEDUC

<http://www.touteduc.fr/index.php?sv=34&aid=1076>

Un collectif pour la scolarisation des enfants roms

Plusieurs milliers d'enfants roms ne sont pas scolarisés en France. Pour faire face à cette situation, plusieurs syndicats enseignants (CGT, Sud Education et SNUIPP), plusieurs associations, dont l'AFEV, et la FCPE, se rassemblent en collectif. Représentés par Michel Fevre, ils demandent des moyens suffisants et adaptés pour accueillir les arrivés roms dans les établissements scolaires ainsi qu'une réduction maximale des délais entre la demande d'inscription, les tests d'évaluation et l'affectation dans les classes des nouveaux élèves. Ils demandent aussi des cours de langue française pour les parents roms, et l'ouverture de filières professionnelles adaptées pour les jeunes de plus de 16 ans.

Le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation appelle les maires à rendre gratuit pour cette population l'accès à l'ensemble des prestations périscolaires (cantine, activités de loisir etc.), indépendamment des ressources des familles. Une étude, en cours de réalisation au sein du réseau Romeurope, devrait proposer des analyses plus détaillées de la situation des enfants roms en France. Sa publication est prévue en janvier 2010.